

Séance  
ordinaire  
17 janvier  
2011

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-SEPTIÈME  
(17<sup>ème</sup>) JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MIL ONZE (2011) À  
COMPTER DE 20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-  
DE-VILLE A MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,  
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Assistent à la séance aucun contribuables, ainsi que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des travaux publics et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, ainsi que messieurs Roger Boudreau, du journal L'Avantage, Stéphane Gagné et Daniel Ménard, de la Télévision de La Mitis.

**11.01.01**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE  
CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de madame Kédina Fleury-Samson. Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

**11.01.02**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Transmission des Vœux du Nouvel An par le maire, monsieur Jean Bélanger.

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 6 décembre 2010 à 20h30 ainsi que des séances spéciales du lundi 13 décembre 2010 à 20 heures et 20h15 ainsi que du lundi 20 décembre 2010 à 20h30.
5. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - ↪ Comptes réguliers : 351 715,69 \$
  - ↪ Comptes pré-autorisés : 671 602,42 \$

#### **ADMINISTRATION**

6. Proclamation de la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac.
7. Autorisation d'installation de l'Arche du Club Lions de Mont-Joli à l'entrée sud de la Ville.
8. Nomination d'un maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2011.
9. Autorisation d'inscription aux Assises 2011 de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

10. Renouvellement d'adhésion au Réseau Rues principales pour l'année 2011.
11. Requête aux « Amis des Jardins de Métis » afin de lever le droit de préemption sur la collection Boutin-Roy.

#### **FINANCES**

12. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2010.
13. Renouvellement de la cotisation de monsieur Joël Harrisson à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ).
14. Autorisation de paiement des dépenses incompressibles de l'année 2011.
15. Approbation de la programmation des travaux prévus dans le cadre du programme TECQ 2010-2013.
16. Renouvellement du contrat d'entretien de l'ascenseur de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.
17. Autorisation de versement d'un don par la Ville de Mont-Joli.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

18. Dépôt des documents relatifs au maintien de l'équité salariale pour les employés de la Ville de Mont-Joli.
19. Autorisation de formation au directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson.

## **LOISIRS ET CULTURE**

20. Autorisation d'activité de financement par le programme de football Pentagone du Mistral.
21. Renouvellement des frais d'accréditation à la Société de Sauvetage pour 2011.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

22. Autorisation de formation à des membres du service de sécurité incendie.

## **TRAVAUX PUBLICS**

23. Approbation des plans soumis par Hydro-Québec pour le raccordement de la Résidence supervisée en santé mentale du 120, avenue Pierre-Normand.
24. Autorisation de paiement du décompte progressif # 2 – réception définitive - pour l'aménagement du site de l'autoroute 20.
25. Approbation de présentation d'une demande de certificat d'autorisation au MDDEP et au MRNF dans le projet de piste cyclable.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

26. Ratification d'adjudication du contrat de déneigement de l'accès à l'ATR et de la Gare St-Ulric.
27. Période de questions.
28. Clôture et levée de l'assemblée.

### **11.01.03 TRANSMISSION DES VŒUX DU NOUVEL AN PAR LE MAIRE, MONSIEUR JEAN BÉLANGER**

Avant d'attaquer l'ordre du jour de cette première rencontre de l'année, je tiens à m'adresser à nos concitoyennes et concitoyens présents dans la salle ou par le truchement de la Télévision de La Mitis. Ce soir, nous tournons la page sur une période des Fêtes qui, je l'espère, aura permis de nous reposer en resserrant les liens avec nos proches, familles et amis. Au moment de renouer avec nos activités régulières, je me fais le porte-parole de mes collègues du conseil pour offrir à chacune et à chacun de vous nos meilleurs vœux de santé, de paix et de prospérité.

Au cours de 2011, nous continuerons de travailler avec détermination à développer notre milieu de vie afin que toutes et tous y trouvent les opportunités d'exprimer leur potentiel. Nous visons haut parce que nous croyons à notre avenir. Bonne année à chacune et à chacun.

### **11.01.04 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 DÉCEMBRE 2010 À 20H30 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2010 À 20 HEURES ET 20H15 AINSI QUE DU LUNDI 20 DÉCEMBRE 2010 À 20H30**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire et des trois (3) séances spéciales tenues au cours du mois de décembre 2010;

**CONSIDÉRANT** que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 décembre 2010 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 13 décembre 2010 à 20 heures en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 13 décembre 2010 à 20h15 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 20 décembre 2010 à 20 heures 30 en sa forme et teneur.

11.01.05

#### **ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 351 715,69 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 671 602,42 \$.

#### **ADMINISTRATION**

11.01.06

#### **PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE POUR UN AVENIR SANS TABAC**

**CONSIDÉRANT QUE** la démonstration a été clairement faite que l'usage du tabac entraîne de nombreuses conséquences néfastes à la santé des fumeurs et de leur entourage;

**CONSIDÉRANT QUE** la lutte au tabagisme passe depuis quelques années par une approche positive mettant en valeur les bienfaits « d'écraser »;

**CONSIDÉRANT QUE** la prise d'une telle décision constitue un défi d'envergure dont la réussite bénéficie à tous;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de proclamer la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac* du 16 au 22 janvier 2011.

**11.01.07           AUTORISATION D'INSTALLATION DE L'ARCHE DU CLUB LIONS DE MONT-JOLI À L'ENTRÉE SUD DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** les nombreux aménagements réalisés au site d'arrivée de l'autoroute 20 à l'extrémité nord de la Ville ont entraîné la relocalisation de l'Arche du Club Lions;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli partage avec les membres du Club Lions la volonté que l'Arche soit placée en évidence de façon à assurer une bonne visibilité à ce club social particulièrement actif dans la communauté;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club Lions à installer son Arche à l'entrée sud de Mont-Joli, sur les terrains appartenant à la Ville. La direction de l'urbanisme approuvera la disposition de l'Arche qui tiendra notamment compte de l'arrangement floral existant.

**11.01.08           NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2011**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Gilles Lavoie du district 1 au poste de maire suppléant pour la période du 4 février 2011 au 2 mai 2011. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli remercie le conseiller Denis Dubé qui a rempli ce rôle au cours des trois (3) derniers mois.

**11.01.09           AUTORISATION D'INSCRIPTION AUX ASSISES 2011 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu à Québec du 5 au 7 mai 2011. Le tarif est de 840 \$ par personne et cette dépense est prévue au budget.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**11.01.10           RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU RÉSEAU RUES PRINCIPALES POUR L'ANNÉE 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli et ses partenaires désirent poursuivre le processus de revitalisation commerciale entrepris sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les ressources disponibles à l'intérieur du Réseau Rues principales représentent un atout de taille pour le succès de cette opération;

**CONSIDÉRANT QUE** les échanges et les communications avec les intervenants du Réseau permettent à la Ville de miser sur une expertise éprouvée en matière de développement économique intégrant la mise en valeur du potentiel historique, patrimonial et culturel;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Réseau Rues principales pour l'année 2011 au coût de 1 700 \$ plus les taxes.

**11.01.11 REQUÊTE AUX « AMIS DES JARDINS DE MÉTIS » AFIN DE LEVER LE DROIT DE PRÉEMPTION SUR LA COLLECTION BOUTIN-ROY**

**CONSIDÉRANT QUE** « Les Ateliers Plein Soleil » détiennent la collection Boutin-Roy, un ensemble de pièces et d'artéfacts d'un grand intérêt historique, patrimonial et culturel;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction des « Ateliers Plein Soleil » s'apprête à faire don de ladite collection à la Ville de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** la corporation « Les Amis des Jardins de Métis », qui a cédé ladite collection aux « Ateliers Plein Soleil », avait fait reconnaître le 24 mars 2004 un droit de préemption lors d'une éventuelle vente, cession ou toute autre forme d'aliénation de cet héritage;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil demande à la direction des « Amis des Jardins de Métis » de lever le droit de préemption en sa faveur sur la collection Boutin-Roy afin d'en permettre la cession à la Ville de Mont-Joli par « Les Ateliers Plein Soleil ».

**FINANCES**

**11.01.12 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2010**

En respect des prescriptions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2010.

**11.01.13 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER ADJOINT, MONSIEUR JOËL HARRISSON, À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (ADGMQ)**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de renouveler pour 2011 l'adhésion du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) au coût de 690 \$, taxes incluses.

**11.01.14 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE L'ANNÉE 2011**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau, à effectuer, sans autre autorisation, le paiement des dépenses incompressibles prévues au budget de l'année 2011 tel que le prévoit le règlement numéro 2001-1001.

**11.01.15 APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX PRÉVUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2010-2013**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labont appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- **QUE** la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- **QUE** la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- **QUE** la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme;
- **QUE** la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

11.01.16

#### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien de l'ascenseur de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de confier à la firme Ascenseurs TyssenKrupp Canada Ltée le contrat annuel d'entretien de l'ascenseur de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, et ce, au tarif mensuel de 211,50 \$ plus les taxes.

11.01.17

#### **AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN DON PAR LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le versement d'une somme de 50 \$ à la Fondation de l'École Le Mistral de Mont-Joli inc. à l'occasion de la présentation de l'**Expo-sciences 2011**. Cette activité annuelle contribue à mousser l'intérêt des jeunes pour les domaines scientifique et technologique.

L'Expo-sciences 2011 aura lieu les 24 et 25 février sous le thème « *Éveiller votre conScience* ». Le conseil autorise également le prêt d'équipement aux organisateurs de l'événement, une contribution d'une valeur d'environ 350\$.

**11.01.18           GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**DÉPÔT DES DOCUMENTS RELATIFS AU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a réalisé son programme d'équité salariale avant le 12 mars 2009;

**CONSIDÉRANT QU'**elle est en situation de maintien et devait procéder à son évaluation au plus tard le 31 décembre 2010

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle structure salariale incluant des échelons à tous les postes est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction des ressources humaines a mené ce dossier conjointement avec le syndicat, lequel a accepté officiellement le 7 décembre 2010 les conclusions du travail effectué;

**CONSIDÉRANT QU'**une liste des événements ayant généré des ajustements, une liste des catégories d'emplois à prédominance féminine ayant droit à des ajustements ainsi qu'un tableau des ajustements à verser ont été présentées aux salariées dans le cadre de la démarche;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve la démarche et statue que la Ville de Mont-Joli assure ainsi le maintien de l'équité salariale pour ses employés.

**11.01.19           AUTORISATION DE FORMATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER ADJOINT, MONSIEUR JOËL HARRISSON**

**CONSIDÉRANT QUE** la législation relative à l'accès à l'information évolue à bon rythme;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de Mont-Joli d'assurer l'équilibre entre le respect de la confidentialité des informations et celui du droit à l'information de sa population;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CCH propose un colloque à Québec le jeudi 7 avril 2011 portant sur l'accès à l'information;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, à l'activité de formation de la firme CCH sur l'accès à l'information le 7 avril 2011 à Québec. Le conseil autorise le paiement des coûts d'inscription de 495 \$ plus les taxes de même que les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.



## **LOISIRS ET CULTURE**

### **11.01.20      AUTORISATION D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT PAR LE PROGRAMME DE FOOTBALL PENTAGONE DU MISTRAL**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser les responsables des équipes de football Pentagone de l'École du Mistral à tenir une activité de financement sur le territoire de la Ville de Mont-Joli le samedi 12 février 2011 sous la formule « cueillette de bouteilles ».

### **11.01.21      RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'ACCRÉDITATION À LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE POUR 2011**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation à la Société de sauvetage pour les programmes aquatiques au montant de 135,01 \$, taxes incluses, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **11.01.22      AUTORISATION DE FORMATION À DES MEMBRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser les formations suivantes à des membres du service de sécurité incendie :

- Messieurs Michel Desgagnés et Mario Chouinard, « Gestion d'un mayday », à Matane le samedi 5 février 2011 au coût de 225 \$ par candidat;
- Monsieur Dany Lévesque, « Cours 1 et 2 Officier 1 », à Rimouski les 5 et 6 février 2011 et les 2 et 3 mars 2011 au coût de 371 \$ et 316 \$ par candidat;
- Monsieur Jacques Lavoie, « Cours 1 et 3 Officier 1 », à Rimouski les 5 et 6 février 2011 et les 12 et 13 mars 2011 au coût de 371 \$ et 311 \$ par candidat;
- Madame Dolorès Bélanger et monsieur Gabriel Corriveau, « Cours 1, 2 et 3 Officier 1 », à Rimouski les 5 et 6 février 2011, les 2 et 3 mars 2011 et les 12 et 13 mars 2011 au coût de 371 \$, 316 \$ et 311 \$ par candidat.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement du service.

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **11.01.23      APPROBATION DES PLANS SOUMIS PAR HYDRO-QUÉBEC POUR LE RACCORDEMENT DE LA RÉSIDENCE SUPERVISÉE EN SANTÉ MENTALE DU 120, AVENUE PIERRE-NORMAND**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver les plans soumis par Hydro-Québec décrit comme « Raccordement 400 A 347/600 V 120, avenue Pierre-Normand, Mont-Joli » pour le remplacement d'un poteau électrique portant l'adresse actuelle H5Y1K et l'ajout d'un hauban afin de réaliser le raccordement de la Résidence supervisée en santé mentale érigée à la limite nord-est de l'avenue Pierre-Normand par le Centre de santé et de services sociaux Rimouski-Neigette.

**11.01.24           AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 –  
RÉCEPTION DÉFINITIVE - POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE  
L'AUTOROUTE 20**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Les Excavations Léon Chouinard et Fils inc. a présenté le décompte progressif # 2 – réception définitive - pour la fin des travaux au 18 décembre 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Annick St-Pierre, ing. de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, ainsi que le service des finances ont procédé à la vérification dudit décompte;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de libérer la retenue de garantie de 5% prévue au devis;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Excavations Léon Chouinard et Fils inc. du décompte progressif # 2 – réception définitive – pour l'aménagement du site de l'autoroute 20, et ce, au montant de 1 410,17 \$ incluant les taxes. Conformément à une entente entre l'ATR-Gaspésie et la Ville de Mont-Joli dans ce dossier, l'ATR effectuera un remboursement de 1 634,61 \$ à la Ville.

**11.01.25           APPROBATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT  
D'AUTORISATION AU MDDEP ET AU MRNF DANS LE PROJET DE  
PISTE CYCLABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'aménagement d'une piste cyclable au site d'arrivée de l'autoroute 20 nécessite la présentation d'une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'à celui des Ressources naturelles et de la Faune;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande concerne plus spécifiquement la partie de piste située au-dessus du milieu humide, entre le « Bois-à-Ben » et le ruisseau Lebrun où sera érigée une passerelle en bois;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Francis Gaudreault, ingénieur chez DESSAU, à présenter pour et au nom de la Ville de Mont-Joli une demande de certificat d'autorisation au MDDEP et au MRNF dans le projet d'aménagement d'une piste cyclable au site d'arrivée de l'autoroute 20.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**11.01.26           RATIFICATION D'ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT  
DE L'ACCÈS À L'ATR ET DE LA GARE ST-ULRIC**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de ratifier l'attribution du contrat de déneigement et de pose d'abrasif pour le chemin d'accès à l'ATR et à la Gare St-Ulric pour l'hiver 2010-2011 à l'entreprise Ferme Rejebel inc., et ce, au montant de 3 000 \$ plus les taxes. Un premier versement sera transmis à la signature du contrat et le second à son terme soit vers le 31 mars 2011.

**11.01.27 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée

**11.01.28 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 57, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger  
Maire

Yves Sénéchal  
Greffier



